



FERME ARDENNAISE À GRAND-HALLEUX (B)

CARTE D'IDENTITÉ

- **Localisation** : Grand-Halleux / Province de Luxembourg(B)
- **Année de construction** : 1839
- **Type** : ferme ardennaise traditionnelle
- **Années de rénovation** : 2009 - 2011

- **Maître d'ouvrage** : Grégory Vandebussche
- **Auteur de projet** : Grégory Vandebussche
- **Reconnaissance patrimoniale** : bâtiment classé en 1974
- **Programme** : transformation de la ferme en une maison d'habitation et un bureau

Une ferme ardennaise typique

Ce bâtiment traditionnel est composé de trois unités abritant au sud le logis, au centre l'élevage et au nord la grange. Il est constitué principalement de quatre murs de façades en pierres (quartz, grès et grès schisteux) et de deux pans de bois intérieurs soutenant une charpente en chêne.

La construction, qui ne possède ni appentis ni extension, n'a subi aucune modification majeure depuis son édification.

La couverture du toit est en ardoises ou cherbins, cloués sur des voliges.

A l'intérieur, l'âtre et la cage d'escalier sont d'un grand intérêt. Les plafonds sont constitués de voussettes de torchis.

Une attention portée au patrimoine

Plusieurs éléments de patrimoine ont fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi :

- la pierre et la charpente à voliges ont été laissées apparentes ;
- les châssis du pignon sud ont été refaits à l'identique avec un double vitrage fin.

Cette construction est une ferme monobloc abritant logis, étable et grange sous un même toit



Des interventions mesurées

Une réflexion spatiale

- les nouvelles fonctions et circulations ont été organisées pour créer des tampons entre les espaces habités chauffés et l'extérieur ; ainsi, des espaces de transition entre la façade avant, orientée à l'est, et les espaces de vie ont été créés pour couper des parois non isolées ;
- les surfaces orientées à l'ouest et au sud n'ont pas été isolées afin de bénéficier des gains de chaleur par l'inertie ;
- le petit sas d'entrée, le vestibule dans l'ancienne étable et la terrasse intérieure derrière la porte sont chauffés en fin de circuit de distribution avec un confort thermique plus faible que les pièces de séjour (14-16°C) ;
- plus de la moitié des surfaces de déperdition sont au final isolées.

Les ouvertures

- les nouvelles baies sont les plus élancées possible, et présentent des ébrasements très évasés, pour aller chercher la lumière le plus haut possible et éclairer au plus loin dans la bâtisse ;
- deux fenêtres de toit ont été placées sur le versant arrière afin d'inonder de lumière l'ancienne grange ;
- les châssis des nouvelles baies sont en bois et répondent aux critères d'isolation actuels.

Le chauffage

- la production de chaleur est assurée par une chaudière au gaz à condensation. Un chauffage à basse température, par le sol et par les murs, permet d'optimiser la condensation de la chaudière ;
- deux poêles à bois servent d'appoint au système de chauffage ;
- dans un futur proche, une ventilation double flux, avec récupération d'énergie sur l'air vicié, sera installée.

Ces actions énergétiques n'ont bénéficié d'aucun subside ou aide financière dans le cadre du classement car elle n'ont pas été relevées comme nécessaires dans ce cadre.



Les nouveaux percements réalisés en façade arrière conservent au mur sa massivité



L'impact énergétique d'un bâtiment est aussi lié aux matériaux utilisés, tant d'un point de vue production et transport que de leur traitement en tant que déchet lors des opérations de démolition ou de rénovation.

La consommation en énergie grise a été minimisée car le propriétaire a utilisé le bois (stockage CO₂), le béton (recyclable), des pierres naturelles issues de la carrière de Hourt à 1500 m du site, de la terre, du sable avec de la chaux et du gravier local (pour le jointoyage), ainsi que des matériaux naturels (noisetiers, bardeaux de cèdre, palençons de chêne, paille,...).



Une des fenêtres du pignon sud refaite à l'identique

Les fruits d'un dialogue réfléchi

- Les espaces de transition entre la façade avant, à l'est, et les espaces de vie ont été maintenus.
- Les châssis du pignon sud ont été refaits à l'identique. Le dessin des dormants et des ouvrants des doubles vitrages des anciens châssis côté sud ont été scrupuleusement conservés, à l'exception de l'épaisseur pour permettre l'installation de doubles vitrages fins.
- Les percements pour l'éclairage dans l'ancienne étable et dans l'ancienne grange ont été réalisés en façade arrière de façon à ce qu'ils ne soient pas visibles de la rue et de manière à conserver la massivité du mur. Mais le souci de conserver la massivité de la construction a rendu difficile la création de baies, surtout en ce qui concerne la façade arrière.
- La pierre et la charpente à voliges ont été laissées apparentes. L'isolation de la toiture est limitée à 6 cm de polyuréthane haute-performance en vue de conserver le voligeage intérieur visible et garder une « épaisseur » de toiture raisonnable pour que l'intervention reste discrète.
- A terme, le propriétaire envisage l'installation de panneaux solaires thermiques sur un abri de jardin, et ce pour éviter d'endommager les cherbins de la toiture.

Contact :

Grégory Vandebussche
Rue rocher de Hourt, 26, B-6698 Grand-Halleux
Tél. : + 32(0)497.99.22.81
Email : gregovan@skynet.be